

Profil de fonction Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information

DESCRIPTION DE FONCTION
1. Description de la fonction
<ul style="list-style-type: none">● <i>Dénomination de la fonction : Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information</i>● <i>Niveau auquel la fonction appartient : niveau A1 - A3</i>
2. Objectif de la fonction
<p><u>L'objectif de la fonction :</u></p> <p>L'inspecteur-conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information contribue aux tâches essentielles du Service d'Inspection au sein de l'APD (https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/l-autorite/organisation).</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mener des missions d'inspection et/ou d'audit quotidiennes concernant des systèmes d'information et la sécurité de l'information.2. Assurer un développement permanent des connaissances propres ainsi que le transfert approprié des connaissances aux collègues concernant les évolutions technologiques et suivre en particulier l'impact de ces évolutions sur les traitements de données et leur protection. Ces connaissances ont pour point de départ l'ICT et la technologie de la sécurité et doivent être approfondies/étendues au sein de ces technologies mêmes mais également en ce qui concerne la science, la gestion/la gouvernance et le domaine juridique.3. Collaborer à la rédaction de procédures, d'instructions, de notes et à la détermination des modalités d'exécution d'inspections et/ou d'audits en Belgique et à l'étranger pour le compte de l'APD en ce qui concerne les technologies de l'information et la sécurité de l'information.4. Contribuer à la constitution et à l'amélioration de la doctrine technique, compte tenu des évolutions technologiques.5. Participer à la surveillance dans le cadre de missions d'inspection et/ou d'audit en Belgique et à l'étranger pour le compte de l'APD ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement, de la collaboration, de la communication et des procédures internes.6. En fonction de l'importance des technologies de l'information et de la sécurité de l'information utilisées : soutenir et, le cas échéant, coordonner ou réaliser de manière indépendante des missions (importantes et complexes) d'inspection et/ou d'audit en Belgique et à l'étranger pour le compte de l'APD.7. Établir des rapports sur l'influence des technologies de l'information et de la sécurité de l'information, sur des constatations factuelles et d'éventuelles tendances dans le cadre d'inspections et d'audits (généralement dans sa langue maternelle mais l'anglais n'est pas à exclure).8. Veiller de manière générale à l'image et à la réputation de l'APD. La participation à des projets transversaux au sein de l'APD peut également en faire partie.9. Dispenser des formations internes et, le cas échéant, externes dans le cadre des technologies de l'information et de la sécurité de l'information.10. Analyser des situations complexes au niveau des enquêtes en vue d'améliorer en permanence la méthodologie d'enquête utilisée, en prêtant également attention à l'amélioration des processus de travail internes.

Profil de fonction Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information

Comment peut-on atteindre ce résultat ? (= QUOI en vue du POURQUOI)

- En exécutant les tâches principales (rubrique 3 du présent profil de fonction).
- Par une concertation étroite et une bonne communication avec les éléments de réseau (voir la rubrique 4 du présent profil de fonction) et les personnes *ad hoc* concernées.

3. Tâches principales

Finalités spécifiques :

- Réaliser des analyses techniques et de sécurité pointues des technologies ICT lors d'inspections et d'audits.
- Prêter assistance à l'inspecteur général ainsi qu'aux inspecteurs gestionnaires dans la détermination de la stratégie, la sélection et la planification des inspections et des audits en fonction de l'évolution des technologies de l'information et de la sécurité de l'information et dans le traitement de dossiers requérant une enquête technique pour pouvoir procéder à des constatations techniques complémentaires.
- Assurer le suivi et analyser les technologies de l'information et la sécurité de l'information ainsi que l'évolution en la matière concernant la méthodologie d'enquête, l'enquête légale et plus spécifiquement en ce qui concerne les différents actes qui sont posés et qui doivent notamment donner lieu à l'obtention de preuves juridiquement recevables.
- Collaborer avec les inspecteurs qui travaillent en tant qu'auditeur légal ou en tant que conseiller expert en vue d'organiser (et d'encadrer) les inspections et les audits en accordant l'attention nécessaire à la rédaction d'un plan d'enquête ou d'audit, à l'évaluation des moyens nécessaires, à l'identification des sources de preuves numériques potentielles, à la collecte de diverses formes de preuves numériques d'une manière légalement justifiée et en garantissant l'utilisation ultérieure des preuves pendant et après l'enquête. Ces enquêtes ou audits peuvent avoir lieu partout en Belgique.
- Prendre part à des inspections et/ou des audits d'un ou plusieurs jours à l'étranger, sur la base de la réglementation nationale et internationale en la matière, à titre individuel ou en tant que membre d'une équipe (internationale). L'inspecteur-conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information peut par exemple être désigné pour une année spécifique (avec possibilité de prolongation) par l'inspecteur général en tant qu'expert représentant la Belgique pour la participation à des audits à l'étranger.
- Veiller à la qualité des rapports, du déroulement et des résultats des inspections et/ou des audits, ainsi que de tout document établi dans le cadre de la procédure mise en œuvre.

Finalités générales :

- Contribuer à développer un centre de connaissances et de documentation au sein du Service d'Inspection.
- Encadrer et organiser des formations internes.
- Participer à des projets transversaux dans le champ d'activité de l'APD.
- Contribuer aux campagnes d'information et de communication de l'APD, ainsi qu'à la rédaction du rapport annuel.

Profil de fonction Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information

- Représenter l'APD lors de réunions et groupes de travail nationaux et internationaux et établir des rapports oraux et écrits.

4. Éléments de réseau

Interne

- Fait rapport à l'inspecteur général.
- En tant que conseiller adjoint, éventuellement en concertation avec son directeur, prête une assistance experte dans le cadre de l'exercice de sa fonction, au président, aux collègues de la Direction et aux autres collaborateurs de l'APD et veille à cet égard au transfert de connaissances nécessaire.
- En tant que conseiller adjoint, au sein de sa direction spécifique, la personne collabore par exemple à la rédaction de procédures, de notes et d'instructions pour la réalisation de tâches spécifiques de cette direction et à l'amélioration continue de la méthodologie au sein de cette direction.
- Dispense des formations internes.
- Fait office de point de contact pour les contacts internes et externes, y compris pour les autorités publiques étrangères et pour les autorités judiciaires.

Externe

- A des contacts fonctionnels avec les acteurs concernés dans le cadre d'inspections et d'audits.
- A des contacts fonctionnels avec les collègues d'autres DPA européennes dans le cadre de dossiers présentant une dimension européenne.
- Se concertent avec d'autres institutions similaires et s'informent auprès d'elles dans le cadre de la réalisation d'une enquête (légale)/d'une inspection/d'un audit.
- Établit les contacts nécessaires avec d'autres experts du domaine afin de se tenir informé(e) en permanence des évolutions en la matière.
- Le cas échéant, participe à des conférences et/ou journées d'étude en rapport avec les matières qui lui ont été attribuées et peut être désigné(e) en tant que représentant de l'APD.

5. Autonomie

- *Sur quels points le titulaire de la fonction peut-il décider de manière autonome (sans approbation explicite) ?*

Non applicable au présent profil de fonction.

- *Pour quels points le titulaire de la fonction doit-il demander une autorisation ?*

Non applicable au présent profil de fonction.

6. Contexte spécifique de la fonction (si pertinent)

- *Facultatif : si la description de fonction telle qu'exposée ci-dessus est trop générique pour la fonction, la description peut être adaptée au contexte et être spécifiée davantage.*

Non applicable au présent profil de fonction.

- *Allocations et avantages spécifiques à la fonction*

Profil de fonction Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information

L'inspecteur-conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information n'a pas droit à des avantages spécifiques à la fonction.

- *Positionnement*

Chef hiérarchique : en tant qu'inspecteur-conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information, il/elle travaille sous la direction du directeur de la direction dont il/elle relève, à savoir l'inspecteur général du Service d'Inspection.

PROFIL DE COMPÉTENCE

1. Connaissances et compétences

- *De quelles compétences, connaissances et expériences doit disposer le titulaire de la fonction ?*
 - Être titulaire d'un master ou d'une licence dans le domaine de l'ICT;
 - Être titulaire d'un bachelier ou diplôme de graduat dans le domaine ICT + 2 années d'expérience dans le domaine ICT
 - Disposer d'une très **large** connaissance (généraliste) des réseaux et systèmes informatiques, aussi concernant la programmation, les systèmes d'exploitation et les bases de données. Vous disposez de connaissances suffisantes pour l'étude approfondie d'architectures, d'algorithmes et de protocoles établis afin d'aboutir à une évaluation de la sécurité et de la protection des données ;
 - Disposer d'une bonne connaissance de la sécurité informatique, de sa gestion et de son contrôle afin de pouvoir inspecter ces réseaux et systèmes informatiques, les architectures, les algorithmes, les protocoles, leur gestion ou leur contrôle et de pouvoir établir le lien avec la protection des données ;
 - Disposer de connaissances de base dans la méthodologie des architectures d'entreprise ;
 - Disposer d'une grande capacité de synthèse et d'analyse ;
 - Être proactif (proactive) et avoir un esprit orienté solution ;
 - Travailler de manière structurée ;
 - Respecter la confidentialité ;
 - Une habilitation de sécurité peut être demandée.
- *Atouts :*
 - Avoir une bonne connaissance active de la deuxième langue nationale et de l'anglais ;
 - Une expérience en tant que délégué à la protection des données ou dans une fonction liée à la protection des données ;
 - Des connaissances (de base) de la réglementation internationale et nationale en matière de traitement de données à caractère personnel ;
 -

2. Attitude

- Attitude générique :
 - vous agissez avec intégrité, conformément aux valeurs de l'Autorité de protection des données, vous respectez la confidentialité, vous faites preuve d'objectivité, vous respectez les engagements et vous évitez toute forme de partialité ;

Profil de fonction Inspecteur - Conseiller en technologies de l'information et en sécurité de l'information

- vous faites preuve de suffisamment d'assertivité sans perdre de vue l'organisation et la collaboration avec les collègues ;
 - vous disposez d'un sens aigu de l'organisation et travaillez bien sous pression avec des délais précis ;
 - vous évaluez votre travail en permanence et visez toujours une amélioration de la qualité, en recherchant systématiquement des possibilités d'optimiser votre propre fonctionnement ainsi que celui de l'organisation ;
 - vous planifiez et gérez activement votre propre développement en fonction de vos possibilités et intérêts en remettant en question de manière critique votre propre fonctionnement et en acquérant continuellement de nouvelles idées, compétences et connaissances - à cet effet, vous êtes ouvert(e) au changement et aux nouvelles perspectives.
- Attitude spécifique à la fonction :
 - vous aimez prendre des initiatives et vous avez l'engagement, la volonté et l'ambition d'obtenir des résultats et d'assumer la responsabilité de la justesse des actions entreprises ;
 - vous gérez votre propre charge de travail de manière autonome, avec comme fil conducteur les mots-clés suivants : orienté(e) solution, enthousiaste, orienté(e) résultats, discret (discrète), proactif (proactive), flexible, pragmatique et pratique ;
 - vous aimez travailler en équipe tout en sachant travailler de manière autonome ;
 - vous avez un esprit d'innovation et vous vous intéressez aux évolutions technologiques dans le domaine de la protection de la vie privée ;
 - vous êtes bien organisé(e) et aimez l'ordre et le travail minutieux et vous travaillez bien sous pression et avec des délais précis ;
 - vous avez de bonnes compétences relationnelles qui vous permettent de bien vous entendre avec les collègues ;
 - vous disposez d'une capacité de synthèse et d'analyse. Vous pouvez analyser, synthétiser et structurer une grande quantité d'informations. Vous pouvez transposer aussi bien verbalement que par écrit des idées de manière claire, à l'aide d'une documentation écrite et d'un rapport clair et structuré qui va à l'essentiel ;
 - vous êtes disposé(e) à effectuer plusieurs fois par an pour le compte de l'APD des inspections et/ou des audits d'un ou plusieurs jours à l'étranger, à titre individuel ou en tant que membre d'une équipe (internationale) ;
 - vous êtes flexible (les inspections ou les audits peuvent également avoir lieu en dehors des heures de bureau). Il peut aussi arriver que des audits internationaux démarrent les dimanches et jours fériés ;
 - vous disposez de bonnes aptitudes communicationnelles, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Vous disposez d'aptitudes pour réaliser des interviews et vous avez de l'expérience en matière de techniques de réunion et de rédaction de rapports.